

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL, TENUE LE
LUNDI 30 AOÛT 2021 À 11 H 25, AU 15, RUE FORGET, BAIE-
SAINT-PAUL.**

THÉRÈSE LAMY
LUC A. GOUDREAU
GASTON DUCHESNE

MICHEL FISET
MICHAËL PILOTE
GHISLAIN BOILY

Tous membres de ce Conseil et formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur JEAN FORTIN.

FONCTIONNAIRES PRÉSENTS

Monsieur Martin Bouchard, directeur général
Monsieur Émilien Bouchard, greffier de la Ville et agissant comme secrétaire de la présente assemblée.

En vertu des articles 323 et 325 de la Loi sur les Cités et Villes du Québec, les membres du conseil étant tous présents, il est convenu de tenir une séance extraordinaire. Par conséquent, tous les membres du conseil renoncent par écrit à leur avis de convocation.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 11 h 25, le Maire Monsieur Jean Fortin, Président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un moment de réflexion.

21-08-385 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil sont présents et que chacun manifeste son accord à renoncer à l'avis de convocation d'une séance extraordinaire ;

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les Cités et Villes ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau, appuyé de Monsieur le conseiller Michel Fiset et unanimement résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente comme s'il y était ici au long reproduit.

QUE chacun des membres du conseil renonce à son avis de convocation et manifeste son accord pour la tenue d'une séance extraordinaire dont les sujets à traiter seront les suivants :

1. Demande d'affichage du CIUSSS de la Capitale Nationale-campagne de recrutement-pose de pancartes.
2. Embauche de personnel :
 - a) poste de contremaître au Service des Travaux Publics/Opérations
 - b) poste d'opérateur/trice en eau potable.
3. Élections fédérales-location de la salle du conseil-changement de la date de la séance ordinaire du 13 septembre 2021.
4. Club de Golf de Baie-St-Paul Le Loup-50^{ième} anniversaire-demande de commandite.

5. Le Festif! Soirée des bénévoles-demande d'autorisation.

Émilien Bouchard
Greffier

Adoptée unanimement

E-RÉSOLUTIONS

21-08-386 DEMANDE D’AFFICHAGE DU CIUSSS DE LA CAPITALE NATIONALE-CAMPAGNE DE RECRUTEMENT - POSE DE PANCARTES

CONSIDÉRANT que le Centre Intégré Universitaire de Santé et Services Sociaux de la Capitale Nationale (CIUSSSCN) souhaite procéder à la pose de panneaux temporaires afin de publiciser leur campagne de recrutement du personnel;

CONSIDÉRANT que les lieux ciblés sont l’intersection des rues de la Lumière et Ambroise-Fafard ainsi qu’au coin des boulevards Monseigneur-de-Laval et Raymond-Mailloux ;

CONSIDÉRANT les explications qui sont fournies ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaston Duchesne, appuyé de Monsieur le conseiller Michel Fiset et unanimement résolu :

Que ce conseil autorise le CIUSSS de la Capitale Nationale à installer des panneaux temporaires aux endroits ci-avant mentionnés afin de publiciser leur campagne de recrutement du personnel.

Qu’il est demandé au CIUSSS de la Capitale Nationale de retirer les panneaux lorsque la campagne sera terminée.

Que la Ville se dégage de toute responsabilité directe ou indirecte reliée à la pose de ses panneaux.

Qu’il est demandé au CIUSSS de la Capitale Nationale de tenir compte lors de la pose des panneaux de la sécurité et de la visibilité pour les utilisateurs des routes ciblées.

Adoptée unanimement.

21-08-387 EMBAUCHE DE PERSONNEL : POSTE DE CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS/OPÉRATIONS

CONSIDÉRANT le processus d’embauche pour le poste de contremaître aux opérations publiques;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité en charge du processus à l’effet de retenir la candidature de M. Alex Bouchard ;

CONSIDÉRANT que le contrat de travail sera d’une durée d’une année et que la période de probation sera de 12 mois;

CONSIDÉRANT qu’il s’agit d’un poste de niveau « cadre adjoint » ;

CONSIDÉRANT les explications fournies par le Directeur Général, M. Martin Bouchard;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau, appuyé de Monsieur le conseiller Michaël Pilote et unanimement résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente comme s'il y était ici au long reproduit.

QUE ce conseil nomme par la présente M. Alex Bouchard à titre de contremaître aux opérations publiques et à titre de cadre adjoint.

QUE ce conseil mandate le Directeur Général, M. Martin Bouchard, à procéder à la signature d'un contrat de travail avec M. Alex Bouchard d'une durée d'un an en conséquence de la présente et à prévoir toutes autres modalités habituelles.

QUE la période de probation soit de 12 mois et qu'une évaluation soit faite à compter du 6^{ième} mois de travail de M. Bouchard;

QUE le Trésorier ou son adjoint soit et il est par la présente autorisé à procéder aux paiements du salaire et autres avantages sociaux à M. Bouchard selon les modalités prévues à la présente et au contrat de travail de M. Bouchard.

Adoptée unanimement.

21-08-388 EMBAUCHE DE PERSONNEL : POSTE D'OPÉRATEUR/TRICE EN EAU POTABLE

CONSIDÉRANT le processus d'embauche pour le poste d'opérateur/trice en eau potable;

CONSIDÉRANT que la candidature de Mme Nancy Giroux a été retenue;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat d'un an pour un remplacement d'un congé sans solde;

CONSIDÉRANT les explications fournies par le Directeur Général, M. Martin Bouchard;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Ghislain Boily, appuyé de Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau et unanimement résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente comme s'il y était ici au long reproduit.

QUE ce conseil nomme par la présente Mme Nancy Giroux à titre d'opératrice en eau potable.

QUE ce conseil mandate le Directeur Général, M. Martin Bouchard, à procéder à la signature d'un contrat de travail avec Mme Nancy Giroux en conséquence de la présente et à prévoir toutes autres modalités habituelles.

QUE le Trésorier ou son adjoint soit et il est par la présente autorisé à procéder aux paiements du salaire et autres avantages sociaux à Mme Giroux selon les modalités prévues à la présente et à la convention collective

Adoptée unanimement.

21-08-389 **ÉLECTIONS FÉDÉRALES-LOCATION DE LA SALLE DU CONSEIL-CHANGEMENT DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT la tenue de l'élection générale fédérale le 20 septembre prochain;

CONSIDÉRANT que les responsables de l'organisation dans la région souhaitent utiliser la salle du conseil le lundi 13 septembre pour le vote par anticipation;

CONSDIRÉANT que pour se faire, la séance ordinaire du conseil doit être déplacée au mardi 14 septembre 2021;

CONSDIÉRANT les explications qui sont fournies;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaston Duchesne, appuyé de Madame la conseillère Thérèse Lamy et unanimement résolu :

QUE ce conseil modifie le calendrier des séances ordinaires adopté lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 (résolution 20-12-494) de la façon suivante :

-la séance ordinaire du mois de septembre est déplacée au 14 septembre 2021.

QUE le greffier de la municipalité soit et est autorisé par les présentes à publier l'avis public nécessaire afin d'en informer la population.

Adoptée unanimement.

21-08-390 **CLUB DE GOLF DE BAIE-ST-PAUL LE LOUP-50^{IÈME} ANNIVERSAIRE-DEMANDE DE COMMANDITE**

CONSIDÉRANT que le Club de golf Le loup souligne son 50ème anniversaire cette année;

CONSIDÉRANT qu'il est demandé à la Ville une contribution de 2000.\$ afin de pouvoir offrir une serviette brodée avec le logo de la Ville et du club de golf à 150 convives;

CONSIDÉRANT qu'il sera offert à la Ville quatre droits de jeux lors de la tenue de cet événement;

CONSIDÉRANT les explications qui sont fournies;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Michaël Pilote, appuyé de Monsieur le conseiller Luc A. Goudreau et unanimement résolu :

Que la Ville accepte de contribuer financièrement pour un montant de 2000. \$ à l'occasion du 50^{ème} anniversaire du club de golf le Loup.

Que le Trésorier, à même le poste budgétaire approprié soit et il est par la présente autorisé à procéder selon les modalités habituelles au paiement d'un montant de 2000.\$ au club de Golf Le Loup.

Adoptée unanimement.

21-08-391 **LE FESTIF! SOIRÉE DES BÉNÉVOLES - DEMANDE D'AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que le Festif! souhaite organiser une soirée afin de souligner le travail et l'implication des bénévoles le 11 ou le 18 septembre prochain;

CONSIDÉRANT que dans ce cadre, il est demandé à la Ville la possibilité d'utiliser le site du Parc du Gouffre pour un souper et une soirée dansante sous un chapiteau de 18h à 3h;

CONSIDÉRANT que les organisateurs s'engagent à ne pas déranger le voisinage et à assurer la sécurité du site (un service de sécurité sera sur les lieux);

CONSIDÉRANT les explications qui sont fournies;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Michaël Pilote, appuyé de Monsieur le conseiller Michel Fiset et unanimement résolu :

QUE ce conseil autorise Le Festif ! à tenir sa soirée de reconnaissance aux bénévoles le 11 ou le 18 septembre prochain sur le site du Parc du Gouffre selon les paramètres ci-avant mentionnés.

Que la Ville se dégage de toute responsabilité directe ou indirecte liée à la tenue de cette soirée.

Adoptée unanimement.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention de la part des membres

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

21-08-392 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les points inscrits ont tous été traités et qu'il y a lieu de procéder à la levée de la présente séance;

En conséquence de ce qui précède, il est proposé par Monsieur le conseiller Michaël Pilote, appuyé de Monsieur le conseiller Michel Fiset et résolu unanimement que la présente séance soit levée. Il est 11 heures 45 minutes.

Adoptée unanimement.

Monsieur Jean Fortin
Maire

Émilien Bouchard
Greffier